



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

**Extrait de procès-verbal  
De la séance du Conseil communal du  
14 octobre 2021**

**Préavis municipal No 68/21 : Demande d'un crédit de CHF 1'900'000.- TTC destiné à financer la création d'un collecteur d'eaux claires au secteur des Abériaux**

Le Conseil communal a décidé par **47 oui, 0 non et 2 abstentions**

1. d'adopter le Préavis No 68/21 Demande d'un crédit de CHF 1'900'000.- TTC destiné à financer la création d'un collecteur d'eaux claires au secteur des Abériaux **tel qu'amendé**

**Amendement CoFin** – de retirer du budget du préavis la somme de CHF 10'000.- afin que les travaux mentionnés au point 7 « Travaux annexes, drainage et arrosage » soient réalisés, mais pas imputés au préavis.

**Amendement Municipalité** – de financer l'investissement par le ménage courant respectivement l'emprunt et d'amortir comptablement ce montant en 2022 avec le reliquat de CHF 711'200,34.- du fond de réserve TAC 17/07 compte au Bilan : 9280.105. Dès 2023, d'amortir le solde de CHF 1'188'799.80 sur 30 ans.

Prangins, le 14 octobre 2021

Extrait conforme, le certifiant

Giovanna Bachmann

Dominique Rogers



Présidente

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 18 octobre au 28 octobre 2021

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »